

Le 17 mars 2017

[Traduction]

Enfants à risque

M. Higgs : Il est très décevant que le vice-premier ministre n'ait pas présenté d'excuses pour les observations qu'il a faites concernant la mort de 53 enfants à risque. Il les a formulées après avoir refusé d'être interviewé sur la question. Le ministre s'est fait poser une question à ce sujet lors d'une activité qui n'avait rien à voir avec la situation, et c'est à ce moment-là qu'il a tenu de tels propos irrespectueux et inquiétants. Puis, il a fait des observations semblables ici, à l'Assemblée législative. J'aimerais donner au vice-premier ministre une autre occasion de présenter des excuses. Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Tous les parlementaires ont à coeur les enfants et les personnes vulnérables de notre province. Je sais que notre gouvernement, l'opposition officielle et le chef du troisième parti veulent travailler ensemble à s'assurer que nos enfants sont en sécurité. Il faut aussi s'assurer d'apprendre des erreurs du passé.

Il n'y a pas de doute que nous avons discuté dernièrement de dossiers liés à des événements qui se sont produits il y a à peu près une décennie. Ce sont des dossiers terribles, et je pense que nous sommes tous et toutes engagés dans les efforts visant à régler la situation. C'est justement ce qu'ont fait plusieurs gouvernements précédents. Des recommandations ont été faites et mises en oeuvre pour assurer l'amélioration du système. Toutefois, il faut quand même avoir pour valeur de continuellement améliorer les choses, lorsqu'il est question de protéger nos enfants et les plus vulnérables.

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : Encore aujourd'hui, je demanderai au premier ministre s'il consent à prolonger la date limite pour permettre à tous les gens du Nouveau-Brunswick d'interjeter appel de leur évaluation foncière. En outre, portera-t-il à la connaissance de tous dans la province le fait qu'il y a un problème? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je veux remercier encore une fois le chef de l'opposition pour sa question et je veux répéter que notre gouvernement a très clairement dit que les gens qui croient qu'il y a eu une erreur dans leur évaluation peuvent communiquer avec un de nos bureaux régionaux



de Services Nouveau-Brunswick pour demander une correction. Nous allons vérifier le tout et, s'il y a effectivement eu une erreur, nous allons changer les données.

Cela dit, je suis très, très préoccupé par le fait que le chef de l'opposition, de façon irresponsable, lance des messages à la population comme s'il y avait une situation extraordinaire cette année. Sous son règne comme ministre des Finances, plus de 35 000 erreurs de calcul ont été trouvées. Je répète : 35 000 erreurs. Vers la fin de son mandat, en mai 2014, nous pouvions lire dans le *Telegraph-Journal* qu'il trouvait le système juste et équitable. Voyons ; cela n'a aucun sens.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Je ne pense pas que le premier ministre comprend le problème. C'est le premier ministre qui est le problème. Son gouvernement et lui ont appliqué une fois de trop leur politique de communication par le jeu du délai, du déni, de la diversion et du contournement. Nous avons vu la même politique de communication être appliquée lors d'un examen public complet du scandale lié à la qualité de l'eau à la plage Parlee.

La confusion liée à l'évaluation foncière se déroule de la même façon, même si le ministre responsable du dossier s'est aussi maintenant retiré. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre quand autant d'erreurs dans les évaluations ont été constatées? Le gouvernement savait-il qu'il y avait un problème avant d'envoyer les avis d'évaluation ou après le début de la levée de boucliers du public?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Encore une fois, je remercie le chef de l'opposition, parce que sa question nous donne l'occasion de voir à quel point ce qu'il dit est incroyable. Pouvez-vous imaginer une personne comme le chef de l'opposition qui, durant son mandat de ministre des Finances, a vu plus de 35 000 erreurs être commises? Vous souvenez-vous d'avoir entendu parler de ces 35 000 erreurs?

Lorsque nous avons appris qu'il y avait récemment eu des erreurs de calcul, nous avons immédiatement dit publiquement qu'il y en avait eu 2 400. Donc, nous avons été très, très, très transparents.

Pourquoi l'opposition, lorsqu'elle formait le gouvernement, n'a pas fait son travail et averti publiquement la population? Aujourd'hui, parce que nous sommes des gens transparents et responsables, l'opposition veut nous accuser de tous les maux. Comme je l'ai dit, une seule erreur est de trop, mais, pour l'ancien gouvernement, c'était un système juste et équitable. Voyons donc.



[Traduction]

M. Higgs : Il est intéressant de noter que le gouvernement a envoyé des lettres à certaines des personnes qui ont subi de telles hausses exorbitantes de leurs évaluations. Les lettres étaient datées du 10 mars. Il est intéressant de noter que, le 10 mars, le gouvernement Gallant était encore publiquement en déni de la réalité. Ce n'est que le 13 mars qu'il a admis qu'il y avait un grave problème. Il est trop tard pour tout recommencer, mais pas trop tard pour le premier ministre de faire enfin preuve d'ouverture et de transparence et de fournir des réponses au lieu de beaux discours. Le premier ministre donnera-t-il une explication détaillée sur ce qu'était exactement l'erreur humaine qui a mené à la situation en question? Qu'est-il arrivé exactement, et pouvons-nous le savoir aujourd'hui?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Services Nouveau-Brunswick a expliqué très clairement les causes des erreurs. Cependant, je serais intéressé à savoir quelles étaient les causes des 8 801 erreurs de calcul commises en 2011, des 9 472 erreurs de calcul commises en 2012, des 7 791 erreurs de calcul commises en 2013, et des 8 941 erreurs de calcul commises en 2014. Ce sont donc plus de 35 000 erreurs.

Nous travaillons fort à régler la situation, ce que n'a pas fait l'opposition lorsque son gouvernement était au pouvoir. J'aimerais vraiment que le chef de l'opposition, le ministre des Finances de l'époque, qui, à la fin de son mandat, disait, après quatre ans, que le système était juste et équitable... Pour nous, un système qui commet 35 000 erreurs n'est certainement pas juste et équitable. Nous sommes en train d'apporter les corrections qui s'imposent.

[Traduction]

M. Higgs : Attaquer et détourner l'attention : voilà, semble-t-il, une stratégie de communication permanente. Elle prend sa source dans une réponse donnée à l'école primaire : Celui qui le dit, c'est celui qui l'est. J'aimerais penser que nous progressons, que nous avons progressé ou que nous pourrions même progresser encore. Je sais que, de ce côté-ci de la Chambre, nous posons des questions de fond. Toutefois, nous n'avons reçu jusqu'ici aucune réponse substantielle du gouvernement. Comment l'erreur d'évaluation s'est produite et quand elle s'est produite ne sont pas des questions difficiles. Nous finirons par connaître la vérité. Le premier ministre connaît-il la vérité? Aimait-il en faire part à la population du Nouveau-Brunswick? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme vous le savez, nous sommes transparents. Oui, nous donnons les vrais faits. C'est pourquoi les gens sont en train de découvrir que, pendant quatre ans — les quatre années du mandat conservateur —, ils n'avaient pas été clairement avisés qu'il y avait eu 35 000 erreurs de calcul. Je le répète : 35 000 erreurs ou, pour être exact, plus de 35 000 erreurs. Aujourd'hui, le chef de l'opposition nous demande...



Dès que nous avons découvert les erreurs de calcul, nous les avons mentionnées publiquement, nous avons été transparents et nous avons avisé les 2 400 personnes environ qui étaient visées. Nous disons très clairement aux gens que, puisque nous reconnaissons les 35 000 erreurs et plus du passé, s'ils croient avoir des évaluations contenant des erreurs de calcul, ils peuvent communiquer avec les bureaux régionaux de Services Nouveau-Brunswick. Nous sommes des gens transparents, responsables de nos actes et redevables. L'opposition ne peut pas en dire autant.

[Traduction]

Qualité de l'eau

M. Higgs : La transparence et la reddition de comptes ne sont guère les traits distinctifs du gouvernement actuel. En 2014, nous avons appris que le ministre de la Santé, avec des partenaires, avait créé une entreprise de terrains de camping à Shediac. À la fin de l'année 2014 ou au début de l'année 2015, le ministre de la Santé a été informé des résultats indiquant une mauvaise qualité de l'eau à la plage Parlee. Le ministre aurait dû prendre des mesures à cet égard en 2015, puis en 2016, mais il ne l'a pas fait. En fait, au cours de l'été 2016, malgré les concentrations indiquant une mauvaise qualité de l'eau, il disait que la qualité de l'eau était bonne et que les panneaux étaient adéquats. Le ministre s'est maintenant récusé du dossier, avec le soutien du premier ministre. Le premier ministre nous dira-t-il aujourd'hui s'il était également au courant des problèmes relatifs à la qualité de l'eau à la plage Parlee ou s'il n'a pas, lui non plus, été mis au courant?

L'hon. M. Gallant : Pour répondre directement à la question de l'opposition, malheureusement, la situation n'a été mise en lumière que grâce à du journalisme d'enquête. À vrai dire, nous remercions les journalistes qui se sont penchés sur la question, et nous en sommes maintenant informés.

Nous ne voulons pas jeter le blâme sur qui que ce soit, mais si le chef de l'opposition veut parler de l'année 2014, il y a eu en 2014 des problèmes de qualité de l'eau qui n'ont pas été correctement réglés. Sous le gouvernement précédent, au sein duquel le chef de l'opposition était ministre des Finances, la question posait problème. Étant donné que, à notre arrivée au pouvoir, l'ancien gouvernement conservateur, au sein duquel le chef de l'opposition était ministre des Finances, n'avait pas signalé le problème ou ne l'avait pas décelé, nous avons bien sûr continué de mener nos activités, comme d'habitude. Nous nous sommes penchés sur le problème dès que nous en avons été mis au courant. Nous en avons saisi les services compétents.

Pendant tout le cheminement du dossier, le ministre de la Santé a été en communication avec le commissaire aux conflits d'intérêts. Dès qu'il se pouvait qu'une période d'interruption de l'aménagement soit recommandée, le ministre a fait ce qu'il fallait faire. Il a suivi l'avis que lui a donné le commissaire et s'est récusé du dossier.



M. Higgs : Quand le premier ministre a-t-il véritablement été informé des problèmes de qualité de l'eau à la plage Parlee?

L'hon. M. Gallant : Il serait difficile de se souvenir de la date exacte. De la correspondance a été mentionnée cette semaine, ce dont j'ai été mis au courant. Comme je l'ai déjà dit, le ministre de la Santé a alors envoyé la lettre aux services compétents pour s'assurer qu'elle ferait l'objet d'un suivi et que la question pourrait être examinée. Les discussions autour de la question durent depuis un bon bout de temps. Nous en sommes conscients.

Toutefois, je veux rappeler au chef de l'opposition que, en 2014, il y avait des problèmes liés aux rapports sur la qualité de l'eau à la plage Parlee et que le gouvernement n'a pas agi à cet égard. Je ne veux jeter le blâme sur personne. Je ne pense pas que le chef de l'opposition se rendait à la plage Parlee et occasionnait des problèmes. Toutefois, je pense qu'il est un peu fort qu'il s'assoie ici aujourd'hui et dise que nous aurions dû savoir plus tôt. Malheureusement, son gouvernement... Malheureusement, au début de notre mandat, nous n'étions pas au courant du problème en question. Nous le sommes maintenant, et nous prenons des mesures pour nous assurer de rectifier toute la situation afin que la plage Parlee demeure un joyau pour notre économie, pour le tourisme et pour la qualité de vie des gens de notre province.

M. Higgs : En décembre 2016, le premier ministre a accordé une entrevue de fin d'année dans laquelle il aurait dit : S'il existe des problèmes, nous pouvons toujours examiner la situation. En décembre 2016, le premier ministre a dit « s'il existe des problèmes ». Une telle affirmation me laisserait entendre que le premier ministre n'était pas au courant qu'il existait effectivement des problèmes. Peut-être encore subissait-il une sorte de perte de mémoire commode? Des deux possibilités, le premier ministre peut-il nous dire laquelle est vraie?

L'hon. M. Gallant : Franchement, je ne pense pas que le sarcasme et le ton condescendant du chef de l'opposition soient utiles. Il s'agit d'un sujet très sérieux. Il s'agit d'une question dont je pense que les gens du Nouveau-Brunswick se soucient profondément. Elle est importante pour notre économie, pour le secteur du tourisme et pour la qualité de vie des gens de la région. Pendant toute mon enfance, j'allais rendre visite à mémère et pépère à Shediac Bridge, et certains de mes plus beaux souvenirs remontent aux jours que je passais sur la plage le long de la baie de Shediac. Il s'agit d'une question importante.

Quand nous avons dit « s'il existe des problèmes », bien sûr, nous étions au courant que cela pourrait être le cas. Nous savions que certaines personnes disaient qu'il se pourrait qu'il y ait un problème. Les gens du gouvernement se sont réunis sans tarder. Nous avons créé un comité directeur. Nous nous sommes assurés que des gens examinaient la question pour déterminer s'il existait un problème. Nous avons maintenant la confirmation qu'il existe bel et bien un problème. En fait, le problème lié aux rapports remonte à 2014 et avant, et nous en avons la confirmation. Nous corrigeons la situation. Parallèlement, le ministre de la Santé s'est récusé. Tout au long du processus, il a agi entièrement en fonction des avis que lui donnait le commissaire aux conflits d'intérêts.



M. Higgs : Plus tard, pendant la même entrevue, le premier ministre aurait dit : Nous avons besoin que différents ministères jouent leur rôle pour analyser la situation et voir s'il existe des problèmes. Nous y voilà encore : « s'il existe des problèmes ». Une telle affirmation amènerait une personne raisonnable à supposer que le premier ministre n'avait, en décembre 2016, aucune connaissance du fait qu'il existait des problèmes sérieux liés à l'analyse de la qualité de l'eau à la plage Parlee et aux rapports y afférents. Le premier ministre est l'un des députés locaux. Il est très préoccupant de penser que le premier ministre, en sa qualité de député local et de premier ministre, n'était pas au courant ni mis au courant de la situation aussi récemment qu'en décembre 2016. Le premier ministre a-t-il donc commis un lapsus pendant l'entrevue, ou n'était-il réellement pas informé de la crise qui se développait? Merci.

L'hon. M. Gallant : Nous devons, en tant que gouvernement, agir de façon responsable. Nous devons, en tant que représentants élus, agir de façon responsable. Des gens ont porté à notre attention des problèmes, et les mesures appropriées ont été prises à chaque étape du processus. Évidemment, jusqu'à ce que nous déterminions qu'il y a un problème, nous dirons la vérité et affirmerons que nous ne sommes pas encore sûrs et, si problème il y a, nous l'examinerons. C'est ainsi que j'ai parlé durant l'entrevue à laquelle le chef de l'opposition fait référence.

Chacun d'entre nous — et, je dirais même, chacun des parlementaires du côté de l'opposition, y compris le chef du tiers parti — comprend l'importance que revêt la plage Parlee, son importance pour notre économie, pour le tourisme et pour la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. Je peux vous dire sans contredit que la plage Parlee revêt pour moi, personnellement, beaucoup d'importance. La maison à Shediac Bridge où ma famille, la famille Gallant, vit depuis 100 ans se situe directement sur la baie; nous comprenons donc l'importance du problème. Nous agissons avec rapidité. Nous avons un comité directeur qui a été créé pour examiner la situation. Le comité a décelé des problèmes, et nous allons les régler.

M. Higgs : La façon dont le gouvernement actuel a traité la question de la qualité de l'eau à la plage Parlee a nui à la réputation du Nouveau-Brunswick en tant que destination touristique. Nous apprenons déjà que les réservations sont à la baisse dans des entreprises de la région de Shediac. La gestion maladroite du dossier relatif à la plage Parlee, qui est fréquentée annuellement par environ un demi-million de personnes, aura des conséquences graves pour bien des années à venir. J'ai des préoccupations à cet égard, et j'aimerais demander au premier ministre comment il compte rétablir l'excellente réputation de la plage Parlee d'une manière rapide afin que nous puissions aller de l'avant en ce qui concerne notre destination touristique.

L'hon. M. Gallant : La question nous préoccupe également, et préoccupe tous les gens du Nouveau-Brunswick, je pense. Encore une fois, nous reconnaissons l'importance de la plage Parlee pour notre économie, pour notre tourisme et pour la qualité de vie des gens de notre province. Nous agissons : voilà ce que nous faisons. Nous corrigeons la situation. Nous comprenons l'importance du tourisme pour notre économie. Voilà pourquoi nous avons investi des sommes records dans ce qui améliorera l'infrastructure dans le secteur du tourisme, et voilà pourquoi nous avons augmenté de 17 % notre investissement dans le tourisme en ce qui



concerne le dernier budget. Nous sommes conscients du fait qu'il nous faut agir rapidement et résolument pour nous assurer de rectifier la situation.

Cependant, ma question s'impose. Je ne veux vraiment pas faire de cette discussion une sorte de jeu de reproches, mais, si le chef de l'opposition veut se lever pour donner à entendre que le tout s'est passé sous notre gouverne, je lui pose la question suivante : Qu'a-t-il fait en 2014, lorsqu'il était ministre des Finances, lorsqu'il faisait partie du gouvernement, pour régler les problèmes qui existaient alors?

M. B. Macdonald : Nous voulons parler de ce que le gouvernement actuel a fait depuis qu'il est au pouvoir, et il est au pouvoir depuis trois ans. Le problème est que, en fait, il n'a effectivement pas exercé grand pouvoir de surveillance.

Que savons-nous à propos des faits liés au scandale de la plage Parlee? Eh bien, tout d'abord, nous savons que la qualité de l'eau à la plage Parlee est directement liée à l'aménagement. Nous savons aussi que le ministre de la Santé veut aménager le plus grand terrain de camping de l'histoire de Shediac. Par ailleurs, nous savons donc qu'il est dans l'intérêt supérieur du ministre de la Santé de veiller à ce que la qualité de l'eau ne soit pas un problème à Shediac. Conscient il y a trois ans de tous les faits énumérés, pourquoi le premier ministre a-t-il chargé le député en question de la surveillance de la qualité de l'eau à la plage Parlee?

L'hon. M. Gallant : Premièrement, il y a trois ans, les gens d'en face formaient le gouvernement. Deuxièmement, quand nous avons formé notre Cabinet et sommes devenus le gouvernement des gens du Nouveau-Brunswick, la question ne faisait pas l'objet de discussions, car le gouvernement précédent n'avait point mis le problème en évidence. Le gouvernement précédent n'a rien fait pour rectifier la situation.

Cependant, nous avons, en tant que gouvernement, été mis au fait de la situation. Nous avons créé un comité directeur pour nous assurer de corriger la situation du mieux que nous le pouvons. Au Cabinet du premier ministre, le chef de Cabinet a participé directement à des appels quotidiens ainsi qu'hebdomadaires pour s'assurer que nous faisons tout ce que nous pouvons, en tant que gouvernement, pour rectifier la situation. Nous la rectifierons.

Toutefois, je dois encore rappeler au député d'en face que tout au long du processus, le ministre de la Santé a eu des discussions avec le commissaire aux conflits d'intérêts ; donc, si le député d'en face a des opinions divergentes, il devrait aller dire au commissaire aux conflits d'intérêts qu'il n'accepte pas les avis que ce dernier a donnés au ministre de la Santé.

M. B. Macdonald : Eh bien, le premier ministre a établi une chronologie très opportune qui convient à ses objectifs, mais qui ne reflète pas la réalité. Il n'a pas pris connaissance des problèmes rien que la semaine dernière ou le mois dernier. Il est au courant depuis longtemps. En fait, le ministre, nommé par le premier ministre, a dit en 2014 qu'il se récuserait des dossiers concernant l'aménagement de son terrain de camping ; pourtant, le premier ministre a permis à ce ministre de continuer à assurer l'application des normes de qualité de l'eau à la plage



Parlee. Pourquoi le premier ministre a-t-il attendu jusqu'à la semaine dernière pour s'assurer que le ministre avait fait ce qu'il avait promis de faire en 2014?

L'hon. M. Gallant : Il s'agit là d'une bonne question, et j'y ai répondu plusieurs fois, mais c'est avec plaisir que j'y répondrai de nouveau. Le ministre de la Santé a communiqué avec le commissaire aux conflits d'intérêts. En fait, il y a eu trois commissaires : M. Landry, M^{me} Bertrand et M. Deschênes. Pendant tout le cheminement du dossier, le ministre de la Santé a divulgué tous les faits pertinents, tout ce que les commissaires devaient savoir, bien entendu, et, selon les avis donnés, il n'était pas en situation de conflit d'intérêts.

En fait, il y a deux ou trois semaines à peine, le même avis lui a été donné, soit qu'il n'était toujours pas en situation de conflit d'intérêts. Néanmoins, le commissaire a dit qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts et que le ministre devrait peut-être se récuser, et c'est exactement ce qu'a fait ce dernier. La situation a récemment changé parce que nous avons appris que le comité directeur et les personnes qui cherchent à régler les problèmes liés à la qualité de l'eau à la plage Parlee et aux rapports y afférents ont dit qu'il se pourrait qu'il soit recommandé d'interrompre, pour un certain temps, les activités d'aménagement dans la région de la plage Parlee. Par conséquent, le ministre s'est récusé.

M. B. Macdonald : Le premier ministre continue de se retrancher derrière les avis du commissaire aux conflits d'intérêts.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. B. Macdonald : Je ne pense pas que le ministre se soit entretenu avec le commissaire aux conflits d'intérêts et qu'il ait dit : J'essaie d'aménager le plus grand terrain de camping que Shediac ait jamais vu ; en passant, l'aménagement dépend de la qualité de l'eau à la plage Parlee, et, en passant, le premier ministre m'a nommé responsable d'assurer la qualité de l'eau à la plage de Shediac ; est-ce que cela pose problème?

Le commissaire ne peut se fier qu'aux renseignements qui lui sont donnés, soit ceux que le député lui divulgue et dont le premier ministre a été informé. Comment le premier ministre peut-il choisir la personne dans la province qui tirera le plus profit de la situation et lui en confier les rênes? Comment est-ce acceptable?

L'hon. M. Gallant : Je suis assez sûr que le commissaire était au courant du projet d'aménagement à la plage Parlee. J'en suis assez sûr, car, lorsque nous étions dans l'opposition, les gens d'en face soulevaient la question chaque jour, chaque semaine et chaque mois, et les gens en question, qui sont maintenant dans l'opposition, continuent de le faire depuis que nous sommes au pouvoir. Je suis assez sûr que le commissaire était au courant du projet d'aménagement en question. Le ministre de la Santé a consulté le commissaire, lui a donné les



renseignements et l'a informé de ce qui se passait dans sa vie personnelle. L'avis qu'il a reçu de trois commissaires était qu'il n'était pas en situation de conflit d'intérêts, un point c'est tout.

Chaque fois que le député d'en face prend la parole pour remettre le tout en question, il remet en question l'avis des commissaires — des trois commissaires, devrais-je ajouter. Le ministre de la Santé a obtenu des avis et, encore une fois, malgré l'émergence d'un fait nouveau, en ce sens qu'il se pourrait qu'il soit recommandé d'interrompre les activités d'aménagement dans la région de la plage Parlee à cause des problèmes liés à la qualité de l'eau et aux rapports y afférents... Le commissaire a encore une fois dit au ministre de la Santé que, même s'il n'était pas en situation de conflit d'intérêts, il devrait se récuser en raison de la possible apparence de conflit d'intérêts. C'est ce que le ministre a fait.

M. Fitch : Je note que le ministre responsable du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture affiche un poste de gestionnaire des parcs responsable de la plage Parlee et de la plage Murray. Les médias ont rapporté que l'ancien gestionnaire des parcs était passé à autre chose. Le ministre peut-il nous dire combien d'autres gestionnaires de parcs sont passés à autre chose, par obligation, et si d'autres postes de gestionnaires seront affichés?

L'hon. M. Ames : J'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et de répondre aux questions. Jour après jour, j'entends parler de la plage Parlee et de ce qui se passe, et c'est extrêmement frustrant pour moi, en tant que ministre du Tourisme, d'essayer de promouvoir l'un des meilleurs endroits du monde, l'une des meilleures plages du monde, lorsque nous avons...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Je rappelle le député de Riverview à l'ordre.

L'hon. M. Ames : Les parlementaires du côté de l'opposition lancent continuellement des accusations diffamatoires sans même se préoccuper de ce qui se passe à l'égard... Des personnes, y compris Jacques Paynter, travaillent sur le dossier. Ils feront ce qu'ils peuvent pour que des mesures soient prises sur le terrain et que nous obtenions des résultats. Voilà ce que nous faisons de notre côté de la Chambre. Notre gouvernement s'efforce d'obtenir des résultats afin que la plage Parlee soit nettoyée et devienne l'endroit par excellence. La plage est considérée comme l'une des plages baignées des eaux salées les plus chaudes au nord de la Virginie.

Les gens d'en face se moquent de la situation. Tout ce qu'ils veulent, c'est faire les manchettes à coup de titres accrocheurs et nous faire mal paraître.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.



L'hon. M. Ames : Les gens d'en face ne se soucient pas de la province. Ils ne se soucient pas du tourisme. Ils ne se soucient que d'eux-mêmes, manifestement. Merci.

M. Fitch : Les observations faites par le ministre du Tourisme sont inexactes.

J'ai trouvé plutôt longue la liste des responsabilités, qualités et compétences énoncées dans l'offre d'emploi. Toutefois, je suis sûr que la personne qui obtiendra l'emploi sera hautement qualifiée et membre en règle du Parti libéral. Quand j'ai examiné la liste des responsabilités, je me suis demandé pourquoi le poste n'était que saisonnier. L'emploi semble correspondre à un emploi à temps plein.

- *Superviser les projets de construction (immobilisations);*

[.....]

- *Gérer les ressources humaines incluant la dotation, formation et perfectionnement du personnel, l'établissement des horaires et l'administration des conventions collectives;*

[.....]

- *Développer des relations de travail avec des partenariats communautaires;*

Il ne s'agit là que de quelques-unes des responsabilités énoncées. Je n'ai cependant pu m'empêcher de remarquer que l'analyse de l'eau ne figurait pas dans la liste des responsabilités ni des compétences. Le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi la responsabilité en question ne sera plus confiée au gestionnaire des parcs?

L'hon. M. Ames : Il est regrettable que le porte-parole qui commente mes dossiers, l'ancien ministre du Tourisme, ne soit pas présent pour corriger son collègue.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Ames : Le poste dont parle le député d'en face aujourd'hui et qui est décrit comme étant saisonnier... Lorsque vous, les gens de l'opposition, étiez au pouvoir, c'est vous qui en avez fait un poste saisonnier. Ce n'était pas nous.

Pour notre part, comme je l'ai dit plus tôt, et je le répète, nous nous soucions d'aller de l'avant, d'essayer d'obtenir des résultats, de prendre des mesures sur le terrain et de faire en sorte que la plage Parlee et tous les attraits touristiques de notre magnifique province jouissent d'une bonne réputation. Voilà pourquoi notre gouvernement a investi dans le ministère du Tourisme au-delà de 70 % en fonds additionnels. Nous l'avons fait parce que nous accordons de l'importance au tourisme. Le tourisme stimule considérablement la croissance dans notre



province, et nous devons nous assurer d'investir dans tout ce qui est favorable pour notre province. De ce côté-ci, il s'agit de l'orientation que nous donnons à une grande partie de notre travail. Nous investissons dans les mesures qui rapportent aux gens de la magnifique province qu'est le Nouveau-Brunswick.

Soyez attentifs et vous apprendrez peut-être quelque chose de notre...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Monsieur le président, je suis sûr que vous rappellerez à l'ordre le ministre pour avoir fait allusion à la présence ou à l'absence d'un député.

J'ai aussi remarqué que les responsabilités du nouveau gestionnaire des parcs comprennent entre autres :

- *Établir le budget et contrôler les dépenses.*

et

- *Veiller à l'ensemble des opérations et à l'entretien courants;*

Toutefois, il n'y a aucune mention de porter le blâme à la place du ministre de la Santé, absolument aucune mention d'être le bouc émissaire du ministre de l'Environnement et absolument aucune mention d'être la cible facile d'un premier ministre et de membres d'un Cabinet incompetents. Je me demande s'il s'agit d'une omission involontaire ou si la responsabilité revient au gestionnaire des opérations des parcs. Le ministre du Tourisme peut-il nous dire à qui incombent désormais les responsabilités en question?

L'hon. M. Ames : Encore une fois, la plage Parlee est une importante attraction touristique de renommée mondiale. Pour ce qui est des plages, le Nouveau-Brunswick occupe une place unique. Nous avons certaines des plages baignées des eaux salées les plus chaudes au nord de la Virginie. Nous devons mettre l'accent sur de telles caractéristiques lorsque nous faisons la promotion du Nouveau-Brunswick en tant que destination touristique. Notre augmentation budgétaire de 17 % constitue un pas dans la bonne direction. Il est important de tenir compte du rendement des investissements lorsqu'on essaie d'assurer la croissance d'un secteur qui emploie plus de 40 000 personnes.

Je suis fier de mon premier ministre. Je suis fier de mes collègues.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.



L'hon. M. Ames : Nous allons dans la bonne direction et nous travaillons avec tous les gens, qu'ils soient fonctionnaires ou parties prenantes. Je parle avec des gens de l'AITNB. Je parle avec les gens, qu'il s'agisse de vendeurs de hotdogs ou de groupes de marketing qui scellent des marchés importants pour veiller à ce que le Nouveau-Brunswick soit dans une bonne position. Nous sommes sur la bonne voie et nous rendons le Nouveau-Brunswick...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Enfants à risque

M. Coon : Mercredi, j'ai posé au ministre des Familles et des Enfants des questions à propos du travail du Comité d'examen des décès d'enfants, mais certaines de ses observations m'ont laissé avec plus de questions que de réponses. Il a dit qu'il avait été donné suite à toutes les recommandations du rapport de Bernard Richard intitulé *Promesses rompues : l'histoire de Juli-Anna*. Puisque « donné suite » ne signifie pas la même chose que « mis en œuvre », je veux demander précisément ce qui suit au ministre. Peut-il dire à la Chambre de quelle manière il a été donné suite à la recommandation portant sur la mise en place de mesures pour accroître l'indépendance du Comité d'examen des décès d'enfants — son indépendance par rapport au gouvernement?

L'hon. M. Horsman : Merci de me donner l'occasion de discuter de la protection des enfants et de répondre aux observations qu'a faites le défenseur des enfants et de la jeunesse.

D'abord, j'aimerais dire que la priorité principale de notre gouvernement est la protection des enfants et de leurs familles. Voilà notre priorité absolue. L'actuel défenseur des enfants et de la jeunesse a soulevé plusieurs éléments importants. Il a fait remarquer que la protection des enfants est une responsabilité qui repose non seulement sur le gouvernement, mais aussi sur tout le monde au Nouveau-Brunswick. Si vous voyez un enfant que vous soupçonnez d'être maltraité, nous vous encourageons à appeler Développement social. Appelez quelqu'un.

En même temps, le défenseur des enfants et la jeunesse a cependant fait des observations qui exigent des corrections. Il a déclaré ce matin que même Bernard Richard avait recommandé dans son rapport sur Juli-Anna, qui a été mentionné, la mise en place d'autres mesures qui rendraient le comité plus indépendant du gouvernement. C'est exact. Toutefois, M. Bossé a fait erreur en déclarant qu'aucune mesure n'avait été prise à cet égard. De fait, le gouvernement provincial actuel était d'accord sur la recommandation ; il a transféré le Comité d'examen des décès d'enfants au bureau du coroner en chef et s'est engagé à augmenter les ressources accessibles au coroner lorsqu'il examine les circonstances de décès soudains et imprévus.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : Comme le sait le ministre, le bureau du coroner n'est pas indépendant du gouvernement ; donc, le simple transfert du Comité d'examen des décès d'enfants au bureau du coroner ne change pas la situation. La recommandation de Bernard Richard, le premier



défenseur des enfants et de la jeunesse, à propos de l'indépendance accrue du Comité d'examen des décès d'enfants face au gouvernement reste valable. Je veux comprendre comment le ministre peut penser que le simple transfert du Comité d'examen des décès d'enfants au bureau du coroner augmente son indépendance face au gouvernement.

L'hon. M. Gallant : Étant donné qu'il s'agit de la dernière question, j'aimerais prendre la parole. Je pense qu'il est très important de redire que je sais que tous les députés de l'Assemblée législative ont profondément à cœur la protection des enfants, personnes les plus vulnérables de notre société, et les familles.

Nous parlons d'incidents survenus il y a une décennie qui sont absolument terribles et, dans certains cas, horribles. C'est pourquoi des gouvernements précédents et notre gouvernement... Nous continuerons de faire tout en notre pouvoir pour améliorer le système et notre manière d'agir et de réagir afin que nous puissions maintenir les enfants et les familles en sécurité.

Pour ce qui est du Comité d'examen des décès d'enfants, je pense que nous devons souligner que la Société canadienne de pédiatrie a donné au Nouveau-Brunswick une excellente note en ce qui a trait à notre manière de nous occuper de l'examen de décès tragiques du genre. Est-ce à dire que nous sommes parfaits? Absolument pas, et nous devrions continuer à travailler avec le défenseur des enfants et de la jeunesse pour améliorer le système. Au moins, nous avons eu un bon point de départ au cours des dernières années. Heureusement, nous avons obtenu le rapport et nous y avons donné suite.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

